

Les **capacités physiques**, sociales et psychologiques de l'adulte diminuent avec l'âge. Ainsi on observe chez la **personne âgée** une diminution de la force musculaire, une réduction de la mobilité articulaire, une diminution des réflexes de protection et une diminution du champ visuel.

Ces atteintes peuvent être à l'origine de difficultés dans les mouvements de la vie quotidienne de la personne âgée et responsable de chutes éventuelles.

La rééducation gériatrique concerne autant les personnes âgées autonomes que fragiles et présentant un risque de chute identifié par le médecin - pathologies spécifiques, poly médication, troubles locomoteurs et neuromusculaires... -.

La rééducation a pour objectif l'amélioration de l'habilité motrice, de l'équilibre et de la perception de son corps et de ses mouvements.

Le kinésithérapeute établira un diagnostic kinésithérapique afin de concilier vos besoins et vos attentes. Il vous proposera un programme de rééducation adapté, comprenant des exercices individuels et/ou en groupe dans des « ateliers - équilibre ».

- Les consultations de kinésithérapie requièrent une **prescription médicale** établie par le médecin traitant.
- Le montant de la consultation est fonction de la codification de l'acte. Ces honoraires sont remboursés sur la base de la tarification de la sécurité sociale.
- Certaines mutuelles prennent en charge le complément des frais de soins, dans les conditions prévues aux contrats d'assurance complémentaire.

Pour prendre rendez vous : les praticiens sont joignables du lundi au samedi de 9h00 à 19h00.

- Olympe BOURRAND : 06.85.10.40.26
- Éric PARDOUX-BRAVANT : 06.60.07.30.88